

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, MARDI 4 JUIN 2019 à 19H30

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc (quitte le conseil à 20h15)

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 et 28 mai 2019

LÉGISLATION

4.1 Abrogation de la résolution 2019-05-153

4.2 Abrogation de la résolution 2019-05-154

4.3 Adoption du règlement 178-2019

4.4 Adoption du règlement 179-2019

4.5 Acceptation des irrégularités au certificat de localisation du lot 5 059 997 (474 à 476 de la rue Jobin)

4.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

4.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

FINANCES

5.1 Comptes pour approbation

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

6.1 Recommandation de l'ingénieur de la MRC – rang 9

6.2 Production de l'info Shenley 2019-2020 - facture

PERSONNEL

7.1 Embauche d'un employé pour les travaux publics

7.2 Congédiement de Yannick Jean

LOISIRS ET CULTURE

8.1 Comité des loisirs - demande de support RH pour la Fête nationale

RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Attestation de la fin des travaux du Centre multifonctionnel

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-174 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2019-06-175 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2019 et de la séance d'ajournement du 28 mai 2019.

4. LÉGISLATION

4.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-05-153

2019-06-176 **Considérant** que lors de la séance qui s'est tenue le 28 mai 2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-05-153 intitulée « Adoption du règlement 178-2019 » ;

Considérant que l'adoption du règlement ne pouvait être faite lors de la séance du 28 mai 2019 et que celui-ci doit donc être réadopté ;

Considérant que pour la saine administration de la Municipalité, il y aurait lieu d'abroger la résolution et en adopter une nouvelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil abroge la résolution numéro 2019-05-153 intitulée « Adoption du règlement 178-2019 ».

4.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-05-154

2019-06-177 **Considérant** que lors de la séance qui s'est tenue le 28 mai 2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-05-154 intitulée « Adoption du règlement 179-2019 » ;

Considérant que l'adoption du règlement ne pouvait être faite lors de la séance du 28 mai 2019 et que celui-ci doit donc être réadopté ;

Considérant que pour la saine administration de la Municipalité, il y aurait lieu d'abroger la résolution et en adopter une nouvelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil abroge la résolution numéro 2019-05-154 intitulée « Adoption du règlement 179-2019 ».

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 178-2019

2019-06-178

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 178-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 178-2019 décrétant une dépense de 1 417 232 \$ et un emprunt de 939 773 \$ pour des travaux de réfection dans la route 269 entre les rues Lachance et Mercier et affectant, pour la dépense prévue à ce règlement, le solde de la dette à long terme des règlements n° 101-2010 et 143-2015.

4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 179-2019

2019-06-179

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 179-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 179-2019 modifiant le règlement de taxation 173-2018 et abrogeant le règlement 175-2019.

4.5 ACCEPTATION DES IRRÉGULARITÉS AU CERTIFICAT DE LOCALISATION DU LOT 5 059 997

2019-06-180

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait l'acquisition d'un terrain identifié comme le Lot 5 059 997 situé au 474 à 476 rue Jobin ;

Considérant que le certificat de localisation préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, pour le Lot 5 059 997 fait état d'irrégularités :

Article 4 : « Les limites du bien-fonds aux fins du présent certificat de localisation sont basées sur le cadastre rénové et antérieur, les titres de propriété, aux repères d'arpentage retrouvés au tour du bien-fonds et dans le secteur et correspondant à l'occupation relevée sur les lieux le 13 mai 2019, à l'exception du muret bornant la limite nord du lot 5 059 998 qui est situé sur ladite limite. »

Article 7 : « Une partie du bien-fonds est située à l'intérieur du territoire protégé pour des fins agricoles en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRA, c. P-41.1). »

Considérant que les irrégularités ont été présentées aux membres du conseil et que ceux-ci acceptent tout de même de se porter acquéreur du Lot 5 059 997 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les irrégularités mentionnées dans le certificat de localisation et ordonne la réalisation de la transaction pour acquérir le Lot 5 059 997 ;

Que le conseil autorise que soit notariée la transaction en y incluant les irrégularités ;

Que le directeur général soit autorisé à signer la lettre d'acceptation des irrégularités du certificat de localisation soumis par le notaire Mario Mathieu

4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur Alain Poulin donne avis de motion qu'un projet de règlement # 181-2019 amendant le règlement de zonage no 55-2006 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley afin d'apporter des précisions sur certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et d'autoriser les logements bigénérationnels sera adopté à la prochaine séance

Monsieur Alain Poulin dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Karine Champagne donne un avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 180-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 283 014 \$ pour l'achat d'un camion dix roues avec installation d'équipement à neige sera adoptée à une date ultérieure.

Madame Karine Champagne dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

5. FINANCES

5.1. COMPTE POUR APPROBATION

2019-06-181

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de mai 2019 au montant de 190 777,76 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 97 514,90 \$, les comptes à payer représentent 61 352,31 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 31 910,55 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2019 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2019-06-181.

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 RECOMMANDATION DE L'INGÉNIEUR DE LA MRC – RANG 9

2019-06-182

Considérant que la Municipalité a demandé à l'ingénieur de la MRC, monsieur Pier-Luc Rancourt, d'analyser la situation de la chaussée du rang 9 dans des secteurs névralgiques ;

Considérant que monsieur Pier-Luc Rancourt a fait part de ses observations et recommandations pour améliorer temporairement la chausser les secteurs névralgiques ciblés ;

Considérant que l'ingénieur ne recommande pas d'enlever l'asphalte existant avec une pelle mécanique et de ne pas pulvériser ;

Considérant que l'ingénieur recommande d'effectuer du rapiéçage avec EC-10, 35 mm ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil ordonne que la recommandation soumise par monsieur Pie-Luc Rancourt, ingénieur de la MRC, soit mise à exécution dans le rang 9.

7. PERSONNEL

7.1. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR LES TRAVAUX PUBLICS

2019-06-183

Considérant qu'il manque actuellement un employé aux travaux publics

Considérant que la firme PME Partenaire a été mandaté pour trouver un candidat pour le poste ;

Considérant le processus de recrutement a permis de mettre la main sur un candidat répondant aux besoins des travaux publics ;

Considérant que la firme PME Partenaire recommande à la Municipalité l'embauche de monsieur Steeve Parent ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Steeve Parent comme employé des travaux publics à la Municipalité de saint-Honoré-de-Shenley ;

Monsieur Steeve Parent recevra une rémunération en fonction de son expérience et de ce qui est attribué par la convention collective des employés des travaux publics.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2019.

11. AUTRES SUJETS

11.1. ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

2019-06-184

Considérant que l'architecte responsable du projet du Centre multifonctionnel a déposé le certificat de réception définitive des travaux ;

Considérant que les déficiences liées aux travaux ont été corrigées à la satisfaction de la Municipalité ;

Considérant que le système de chauffage doit être revu par la firme de construction responsable des ouvrages du projet ;

Considérant que le directeur général recommande l'acceptation du certificat de réception définitive des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte le certificat de réception définitive des travaux ;

Que le directeur général soit autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité le certificat.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-06-185

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 juin 2019.

Il est 20h40.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.